

**23RES04****DISTANCIEL**

PILOTAGE ET GOUVERNANCE ASSOCIATIVE

# L'AUTORISATION DES ESMS

## Contexte

Depuis la Loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 – dite loi HPST – qui avait institué la procédure d'appel à projets, de nombreuses évolutions ont été apportées au régime de l'autorisation des établissements et services sociaux et médico-sociaux comme la réforme des nomenclatures des autorisations dans le secteur du handicap... Ces évolutions placent la question de l'autorisation comme un enjeu central de la transformation de l'offre et donc des négociations autour des CPOM.

## Objectifs / Compétences visées

- Donner aux participants les éléments du cadre juridique de l'autorisation (obtention, effets, évolutions)
- Identifier les enjeux et les problématiques liés à sa mise en œuvre

## Contenu

### Contexte général

- Cadre général de l'autorisation administrative de fonctionner
- Les effets de l'autorisation

### Les outils de cadrage de la délivrance des autorisations

- Projet régional de santé, schémas régionaux et départementaux d'organisation sociale et médico-sociale
- Programmation financière et PRIAC
- Le calendrier prévisionnel des appels à projets

### La procédure d'appel à projets

- Champ d'application de la procédure et ses exceptions
- L'avis d'appel à projets : contenu et publicité
- Le contenu du cahier des charges
- Délais et forme de la réponse
- Commission de sélection des appels à projets : composition et missions
- Décision définitive : critères et recours contentieux

### La vie de l'autorisation

- Conditions relatives à la visite de conformité et au délai de caducité
- Transformation de l'offre et CPOM
- Renouvellement de l'autorisation et liens avec l'évaluation externe
- Contrôle et hypothèses de retrait de l'autorisation
- Cession de l'autorisation

**JE M'INSCRIS**

### Date(s) & Lieu(x)

23 & 24 mars 2023 - 9h00 - 12h00  
9 & 10 novembre 2023 - 9h00 - 12h00

### Classe virtuelle

### Durée

6 heures soit 3h00 par séquence

### Tarif(s)

202 € - Adhérent  
370 € - Non-adhérent

### Public

Directeurs, décideurs, gestionnaires.  
Groupe minimum de 5 personnes et maximum de 12 personnes

### Pré-requis

Aucun

### Méthodes et moyens pédagogiques

Alternance d'apports théoriques et d'échanges avec et entre les participants. Cas pratiques  
Support remis aux participants  
Animation en visio-conférence via Teams ou LMS. Disposer d'un ordinateur avec connexion audio et vidéo. Note sur l'assistance technique et lien de connexion transmis en amont. Assistance technique et pédagogique

### Modalités et méthodes d'évaluation

Une évaluation de la connaissance des stagiaires et de leurs attentes est réalisée en amont de la formation.  
En cours de session, des temps de questions/réponses, puis en fin de session, un questionnaire, permettront d'évaluer les acquis.  
En fin de formation, une évaluation de l'action de formation est réalisée pour mesurer la satisfaction du stagiaire et pointer d'éventuels axes d'amélioration.  
Une attestation de fin de formation est délivrée à l'issue de la formation.  
Post formation, un questionnaire est adressé au prescripteur et aux stagiaires afin d'évaluer le bénéfice de la formation.

### Intervenant.e

Adrien NIETO, conseiller technique Gestion & tarification, Réglementation, Droit associatif, Droit de la santé

Le contenu de la formation s'adapte en fonction des situations de handicap : merci de [nous contacter](#) au préalable

